

de planchéier ce sol, ou au moins de le paver. Il assurera, par des conduites appropriées, l'écoulement de ses eaux ménagères : il balaiera et lavera souvent son habitation, y fera circuler l'air, entretiendra dans son mobilier et son lit la propreté indispensable. Il ne suspendra au plafond ni linge, ni provisions de bouche. Il éloignera de sa maison les étables, écuries et poulaillers. Ces annexes de la ferme seront assainis et imperméabilisés par un pavage en pente, où seront creusées des rigoles et des purinières : ces dernières seront toujours placées en dehors des écuries. Chaque jour, on enlèvera les fumiers, on balaiera le sol et l'on y multipliera les lavages à grande eau, seuls capables d'en supprimer les cloaques. Puis, les fumiers, seront désinfectés audehors, les étables ventilées et fréquemment munies de litières fraîches. La même propreté s'appliquera aux hangars et aux granges. Pour cela, il faut de l'eau ; en pourvoyant chaque ferme d'une citerne, le problème sera résolu ; et le plus souvent, l'eau du ciel se chargera de remplir les réservoirs.

Le payan doit éviter la cohabitation avec ses bêtes. Outre l'action méphitique, il risque la contagion de teignes trichophytiques et faveuse, si communes à la campagne, ainsi que les gales et prurigos parasitaires que communiquent les poulaillers.

Les villages sont naturellement, aussi-malpropres que les habitations rurales, et constituent (selon l'énergique expression d'A. Layat), "de véritables latrines publiques." Empêcher les dépôts de fumier ; enlever ceux-ci le plus tôt possible, après désinfection préalable [par un mélange de plâtre, sulfate de fer et phosphate acide de chaux] ; désinfecter, par un mélange intime et constant avec la terre,

les excréments humains ; éloigner des maisons les mares ; multiplier les citernes et fontaines publiques, soigneusement entretenues ; — voilà les principales règles d'hygiène publique facilement applicables au village.

S'il est un individu auquel il faille prêcher la propreté, c'est bien le campagnard. Couvert d'une crasse épaisse et inamovible, tout au plus se lave-t-il le dimanche : "il ne se baigne que s'il tombe à l'eau", nous dit plaisamment Munaret.

Aussi le paysan devient-il sourd de bonne heure, par l'accumulation du cérumen dans ses oreilles ; édenté par les stratifications calcaires qui déchaussent ses alvéoles ; chauve, par suite de son éloignement constant et médité de la brosse et du peigne. Malpropre dans son linge et dans ses vêtements, il offre, par une saleté constitutionnelle, le plus favorable terrain aux parasites ; on voit les larves des mouches, les poux, les teignes, la gale invétérée, etc., s'implanter de bonne heure sur les enfants des campagnons, moins bien soignés que les pourceaux, et chez qui la malpropreté la plus insigne règne héréditaire et respectée...

A ce navrant tableau, que l'on ne saurait nous accuser de noircir, les progrès de l'instruction apporteront-ils des changements désirables ? On peut l'espérer ; mais le devoir de tout homme de cœur est d'y pousser, en élevant la voix au nom du bon sens, que nos paysans se flattent parfois d'avoir monopolisé. Le bon sens dicte au paysan les soins qu'il doit prendre de sa personne. Il est entouré d'exemples dont il a tort de ne point profiter, nous voulons parler des animaux, "sans lesquels [comme disait Buffon] la nature humaine serait incompréhensible.

Le paysan fera tous les matins des